

**Contribution du Conseil de Développement du Haut Val de Sèvre à l'enquête
publique
sur la création de 19 réserves collectives de substitution
sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin**

Le Conseil de Développement de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre propose quelques remarques sur la réalisation de réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise, bassin qui concerne le territoire de cette communauté de communes. Les membres du Conseil de Développement ont lu le dossier et des commentaires sur ce projet et ont réfléchi aux avantages et aux inconvénients de telles réalisations.

Pour commencer le Conseil s'est penché sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, en particulier les deux premiers articles.

Article 1 : **l'eau est un bien commun à toute la nation**

Article 2 portant sur la hiérarchie des usages de l'eau :

n°1 : l'eau potable

n°2 : le bon état des milieux

n°3 : l'eau « économique » (l'irrigation se trouve dans cette partie)

Le Conseil pense que les prélèvements importants induits par ces réserves bousculent les fondamentaux de la loi. Par exemple la « bassine » de Salles se trouve dans les périmètres de captage des distributeurs d'eau du bassin de la Sèvre et cette réalisation entrerait en conflit avec la distribution de l'eau potable du saint maixentais. Les prélèvements d'hiver pour remplir ces bassins de stockage dans le but d'éviter les étiages d'été (mi-juin pour la petite réserve déjà existante) de la Sèvre niortaise ou du Pamproux entraînent des étiages plus précoces encore, à partir de mi-avril/début mai. Avec ces prélèvements les nappes se remplissent moins, donc les sources sont plus vite tarées et les rivières sont moins approvisionnées. Ces prélèvements sont supérieurs aux ressources de la pluviométrie. La situation ne pourra que s'aggraver avec les transformations climatiques à venir, dues au réchauffement de la planète : avec moins de pluies (ou averses violentes qui ruissellent), des températures estivales plus élevées, l'évaporation et l'évapotranspiration vont tendre la situation ; les irrigants vont-ils devoir utiliser encore plus d'eau pour compenser ? Il y a là une contradiction importante entre vouloir pallier une difficulté pour certains agriculteurs et une situation de plus en plus difficile à maîtriser.

L'irrigation massive ne concerne pratiquement qu'une forme d'agriculture à rotation courte, s'il y a rotation, maïsiculture par exemple. Pour pallier à cette faible rotation les agriculteurs ont recours à de plus en plus d'engrais et de pesticides. Ces produits se retrouvent à la fois dans les nappes et dans les cours d'eau. Alors pour rendre l'eau potable après les captages il faut dépolluer l'eau d'origine. Les coûts engendrés sont de plus en plus élevés. Il y a maintenant 5 ans à La Corbelière ce coût

s'élevait déjà à 70 000€ par an à la charge du consommateur, ce qui fait augmenter les factures et ce qui impacte d'autant les familles les plus modestes.

Les à-secs, de plus en plus nombreux, et la pollution ont des conséquences dramatiques sur la faune de nos rivières, des conséquences pour les eaux de baignades et sur l'eau des estuaires où la conchyliculture est de plus en plus menacée et soumise à des interruptions temporaires de vente. Au final c'est toute la biodiversité de la région qui est impactée, tant sur et dans les sols que dans l'eau.

Les zones humides, qui servent d'éponges et de filtres naturels, sont en régression, en partie à cause de ces pompages. Dans les zones de marais on assiste à des assèchements et des tassements des sols (rétractation des argiles) dont les conséquences sur l'habitat sont coûteuses.

De plus les sommes engagées sont considérables. Si l'impact financier pour les irrigants est important (remboursement sur un long terme, plus de 30 ans probablement et transmission sûrement difficile des exploitations) que dire de celui des citoyens qui ne sont pour rien dans ces choix d'agriculture. Pour ces réserves, 52 millions d'euros de financement public, c'est à dire de l'argent du citoyen, du consommateur sont mobilisés à travers les taxes que chacun verse sur sa consommation (taxes pour les agences de l'eau, taxes départementales sur chaque m³ utilisé.). Ces financements, pour quelques agriculteurs, sont orientés vers la monoculture de maïs destinée essentiellement à l'exportation et non pour les éleveurs locaux comme on le dit dans le dossier. L'argent des citoyens de la région n'est pas destiné à une meilleure consommation locale, mais doit favoriser une agriculture industrielle sans rapport avec nos besoins et notre climat.

Au final, le dossier renferme des interprétations parfois surprenantes : si l'eau est un bien commun, cela ne signifie pas que personne ne doit l'utiliser, mais bien clairement que personne ne doit se l'approprier, même par une forme de coopérative.

La forme d'agriculture induite par ces réserves génère des problèmes de santé de plus en plus récurrents, même si les lobbies et grands groupes industriels essaient d'en masquer le plus possible la réalité : « la toxicité du Roundup est connue chez Monsanto depuis au moins 18 ans », et c'est pourtant ce type de produits qu'utilise cette agriculture, toxicité répandue par l'eau et par l'air. Les agriculteurs sont les premiers à en souffrir, mais aussi tous les habitants de ces zones. Doit-on alors accepter que les milieux dans lesquels nous vivons soient de plus en plus pollués par un tout petit nombre pour des bénéfices approximatifs ? Pourquoi le dossier ne fait-il pas allusion à l'avis de l'Agence Régionale de la Santé ?

Devons-nous continuer à gaspiller l'eau, cette eau qui est un des premiers enjeux du XXIème siècle ? Au moment où, de plus en plus souvent, les pouvoirs publics demandent aux citoyens d'utiliser l'eau avec parcimonie, pouvons-nous accepter que quelques personnes en gaspillent des millions de m³, par aspersion et par évaporation lors d'irrigation en pleine chaleur, irrigation même sur les routes et chemins ? Le jardinier, commun des mortels, n'oserait pas arroser ses cultures de cette manière !

Qu'allons-nous laisser à nos enfants comme eau ? Quel paysage allons-nous leur laisser avec de tels systèmes agraires : monoculture sur d'immenses surfaces sans arbres, arrachés car ils font obstacle à l'irrigation et aux machines de plus en plus grosses, ces arbres qui pourtant sont de gros pourvoyeurs d'humidité, les études nous disent qu'un arbre dépose au moins 1 mm d'eau par jour sous ses branches ?

Le bon sens aurait voulu que, pour la bonne entente entre tous les habitants de la région, la question d'une telle utilisation d'un bien commun ne soit pas posée, au profit de quelques personnes mais au profit de tous. Aujourd'hui il serait temps de surseoir à ces réalisations et de faire une étude globale du problème concernant exploitants agricoles et tous les citoyens du bassin de la Sèvre. Il existe de nouvelles méthodes de consommation de l'eau et de nouvelles techniques agraires, plus en rapport avec notre siècle qui ne sont pas abordées dans ce dossier pourtant volumineux.

Les porte parole du Conseil de Développement du Haut Val de Sèvre